

# THE PRE-RETIREMENT SEMINAR

## Formalités de résidence en France

### 18 September 2025

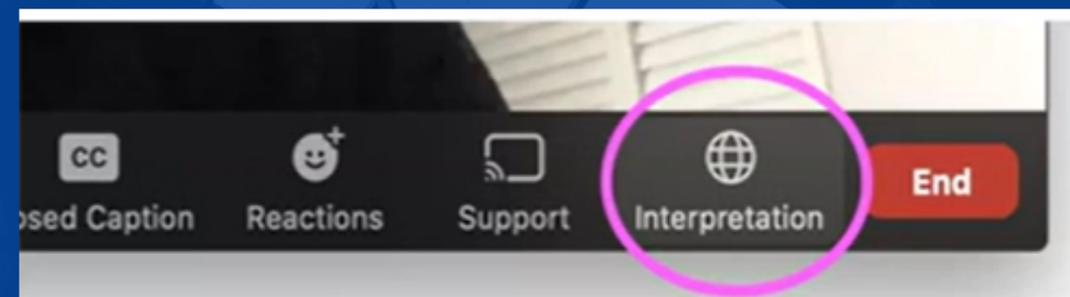
## Q & A

[www.slido.com](http://www.slido.com)

Event code

2867010

Select your preferred language





**PRÉFÈTE  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

# **FORMALITÉS DE RÉSIDENCES EN FRANCE**

**Présentation par Romain MANIGAND  
Chef du bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

**Préfecture de l'Ain**



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de l'intégration Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

### INTRODUCTION : contact et liens utiles

- I. Le droit au séjour en France :
  - A) Les citoyens européens :
  - B) Les citoyens de « pays tiers »
  - C) Comment déposer un dossier ?
  
- II. Le regroupement familiale :
  - A) Les conditions
  - B) Comment déposer un dossier ?
  
- III. L'acquisition de la nationalité Française
  - A) Les conditions
  - B) Comment déposer un dossier ?



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

## **INTRODUCTION : contact et liens utiles**

Liens utiles :

- **CESEDA** : Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France et du droit d'asile (<https://www.legifrance.gouv.fr/>)
- **Documents de séjour et liste des pièces** : <https://etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/> et <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>
- **Pour les européens** : [www.europa.eu](http://www.europa.eu) (formalités de séjour)
- **Site d'informations** : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



**PRÉFÈTE  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

## I. Les conditions de séjour en France

### Ressortissants

#### Citoyen européen



- Ressortissants de 27 Etats membres de l'UE
- Ressortissants des autres Etats parties à l'espace économique européen (Islande, Norvège, Liechtenstein)
- Ressortissants de la Confédération Suisse



#### Citoyen de pays « tiers »

Ressortissants des autres pays

- Pays soumis à visa
- Pays non soumis à visa



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de l'intégration Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

### I. Les conditions de séjour en France A) Les citoyens européens

- **Séjour de maximum 3 mois :**
  - Passeport ou carte identité en cours de validité
- **Séjour de plus de 3 mois :**
  - Ne pas représenter une menace à l'ordre public
  - Appartenir à une catégories : travailleurs, étudiants, non-actifs ou membre de famille d'un citoyen de l'UE relevant de l'une des catégorie précédentes



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

## **I. Les conditions de séjour en France A) Les citoyens européens**

### **➤ FOCUS : La catégorie « non-actif »**

- **Posséder une couverture maladie-maternité couvrant l'ensemble des risques**
- **Disposer d'un niveau de ressources suffisantes (minimum RSA, selon la taille de la famille)**
- **Pas d'obligation d'obtenir un titre de séjour**
- **Titre de séjour sur demande**
- **Durée du titre de séjour : entre 1 et 5 ans**
- **Droit au séjour permanent (10 ans) : résidence légale et ininterrompue en répondant aux conditions pendant les 5 années précédentes**



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de l'intégration Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

### I. Les conditions de séjour en France A) Les citoyens européens

#### ➤ FOCUS : Le membre de famille ressortissant de pays tiers

- **Séjour de maximum 3 mois**

- Passeport avec visa si pays soumis au visa
- Carte de séjour délivrée par un Etat membre « carte de séjour membre de famille citoyen de l'UE

- **Séjour de plus de 3 mois**

- Conjoint, Descendant directs de moins de 21 ans ou à charge de citoyen européen, descendant directs ç charge du conjoint, sauf si le citoyen européen est étudiant, ascendant directs à charge du conjoint ou du citoyen européen, sauf lorsque ce dernier est étudiant.
- **Principe: le citoyen européen bénéficiant du droit au séjour donne son droit au séjour au membre de sa famille (Appréciation au cas par cas).**



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de l'intégration Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

### I. Les conditions de séjour en France A) Les citoyens européens

#### ➤ FOCUS : Le membre de famille ressortissant de pays tiers

- Entrée régulière non-exigée
- Durée du droit au séjour = durée droit au séjour accueillant (ressortissant UE)
- Justificatif du lien familial + justificatifs établissant que le citoyen européen titulaire à droit au séjour
- Demande dans les 3 mois de l'entrée en France
- Droit au séjour permanent : résidence légale et ininterrompue pendant 5 années précédentes avec le citoyen européen lui-même bénéficiaire d'un droit au séjour pendant durée
- Carte permanente sur demande : justificatifs résidence + justificatif que le citoyen européen remplit les conditions du droit au séjour



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

## **I. Les conditions de séjour en France B) Les citoyens de « Pays tiers »**

### **1- Entrée régulière**

- Pays soumis à visa : Visa long séjour obligatoire
  - Pays non soumis à visa : Dépôt de la demande de titre de séjour dans les 3 mois de l'entrée
- La carte de légitimation vaut entrée régulière dans l'espace Schengen (dépôt du dossier dans les trois mois après l'arrivée en France) **Mais PAS de visa long séjour**

### **2- Droit au séjour :**

Obligation d'avoir un titre de séjour

Différentes catégories

Lien utiles : **<https://www.ain.gouv.fr/Demarches/Sejour-pour-etranger-une-naturalisation-francaise/Titre-de-sejour/Liste-des-pieces-justificatives/Liste-des-pieces-justificatives>**



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de l'intégration Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

### I. Les conditions de séjour en France B) Les citoyens de « Pays tiers »

#### ➤ FOCUS : La carte de séjour « visiteur » (1 an renouvelable)

Engagement de n'exercer en France aucune activité professionnelle  
Ressources suffisantes (minimum RSA)

Listes des pièces : <https://www.ain.gouv.fr/contenu/telechargement/12602/98416/file/cst8-visiteur.pdf>

- Justificatif de nationalité et d'état civil
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- 3 photos d'identité
- Déclaration sur l'honneur de non-polygamie
- Visa de long séjour
- Justificatif de moyen d'existence suffisants
- Attestation d'assurance maladie couvrant la durée du séjour
- Attestation sur l'honneur, manuscrite, de n'exercer aucune activité professionnelle en France



**PRÉFÈTE  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

## **I. Les conditions de séjour en France**

### **C) Comment déposer sa demande de titre de séjour ?**

Dépôt du dossier à la préfecture de son lieu de résidence

Modalité de dépôt sur le site de la préfecture

Pour le département de l'Ain : <https://www.ain.gouv.fr/>

Informations et prise de RDV :

- <https://www.ain.gouv.fr/Demarches/Sejour-pour-etranger-une-naturalisation-francaise/Titre-de-sejour/Modalites-d-accueil-des-etrangers-a-la-prefecture-de-l-Ain>
- <https://www.ain.gouv.fr/Outils/Prendre-un-rendez-vous>



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de l'intégration Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

### II. Le regroupement familial A) Les conditions

- Le demandeur : étranger installé en France
  - Séjour régulier en France depuis au moins 18 mois
  - Titulaire d'une CST, CSP ou CR
- Les bénéficiaires du regroupement
  - Conjoint majeur
  - Enfants de moins de 18 ans
  - L'ensemble de la famille
  - Membres de sa famille qui ne résident pas en France
- Conditions :
  - Ressources stables et suffisantes (RSA sur 12 mois)
  - Logement considéré comme normal pour une famille comparable : conditions minimales et confort et d'habitabilité fixée par la réglementation + superficie habitable minimum)



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

## **II. Le regroupement familial B) Comment déposer sa demande?**

- Par courrier, à l'OFII (<https://www.ofii.fr/procedure/regroupement-familial/>)
- Avis du maire, avis de l'OFII
- Décision du préfet
- Visa long séjour ou VLS/TS
- Entrée dans les 3 mois suivants délivrance visa
- Contrôle médical OFII
- CST puis CSP puis Cr



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de l'intégration Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

### III. L'acquisition de la nationalité française A) Les conditions

- Par déclaration :
  - Mariage avec une personne de nationalité française (durée de mariage de 4 ou 5 ans)
  - Frère/sœur de français (conditions de résidence, scolarité, condamnations...)
  - Ascendant de Français (au moins 65 ans, 25 ans de résidence, condamnations,...)
- Par naturalisation :
  - Durée de résidence en France
  - Séjour régulier
  - Maîtrise de la langue Française
  - Adhésion aux valeurs de la République
  - Situation professionnelle
  - Moralité et absence de condamnation



**PRÉFÈTE  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers**

### **III. L'acquisition de la nationalité française**

#### **B) Comment déposer un dossier**

- Plateforme régionale
- Pour l'Ain : préfecture du Rhône

<https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Nationalite-francaise#!/Particuliers/page/N111>



# PRÉFÈTE DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de l'intégration Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

### Quelques liens utiles

- Echange de permis de conduire étrangers : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19126>
- En cas de difficultés dans le cadre de vos démarche en ligne :
  - Prise de rdv au point d'accueil numérique de la préfecture de l'Ain : [pref-etrangers@ain.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@ain.gouv.fr)
- Démarches en lignes (ANEF) : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>
- Sites informatifs : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19804>